

La VAE à Paris 8

Réunion d'information collective
Entretien conseil, de positionnement

Etape 1
En amont Information et conseil

Dépôt demande recevabilité administrative
et faisabilité pédagogique
(Tout au long de l'année)

Étude recevabilité administrative
et faisabilité pédagogique
(pertinence pédagogique de la demande)

Etape 2
**Demande de
recevabilité administrative
et faisabilité pédagogique**

Notification de recevabilité
et
Avis faisabilité pédagogique par
l'enseignant référent VAE/équipe pédagogique du diplôme visé
(tout au long de l'année)

Notification de non-recevabilité

Avis pédagogique défavorable
et ré-orientation

Contractualisation pour
engagement démarche VAE
+ droits d'Inscription

Élaboration du dossier VAE/portefeuille d'acquis
Proposition d'un accompagnement formatif
méthodologique et pédagogique :
Ateliers collectifs et RDV individuels

Etape 3
**Élaboration du dossier
VAE
Accompagnement**

Entretien avec le jury de validation

Refus de la certification
/ du diplôme

Non attribution de la
certification / du diplôme
(validation partielle)

Formation initiale/
Formation continue
+ contractualisation

Etape 4
Jury VAE

Prescription individualisée :
cours, mémoire, travaux... à réaliser

Attribution de la certification
/ du diplôme

Retour devant
le jury